



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

ARRETE

Article unique : Les secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont, pour l'année 2021, proposés pour une inscription sur la liste d'aptitude au corps des attachés d'administration de l'état :

Liste principale :

1. Véronique BARBEY
2. Florence LE FOURN
3. Vincent COLLIGNON
4. Céline DESPREZ
5. Laurianne BIROT
6. Stéphanie LEFORT-DUVAL
7. Nicolas PORROT

Fait à Rennes, le mardi 8 juin 2021

Pour Le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Michel CANEROT